

Nouméa, le 28 juillet 2022

RECEPISSE
*de déclaration de changement d'exploitant
d'une installation classée*

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 14 juillet 2022, complétée les 27 et 28 juillet 2022, de la SCA Elevage Birot, concernant l'exploitation, depuis le 1^{er} janvier 2019, d'un élevage de porcs, sis 656 Route de la Chronite, Mourange, commune du Mont-Dore et précédemment exploité par Birot Jean-Claude.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2102	Activité d'élevage de porcs	1211 animaux équivalents	> 450 animaux équivalents	Autorisation	Arrêté n°11270-2009/ARR/DE NV/SPPR du 16 octobre 2009

La SCA Elevage Birot est tenue de se conformer à l'arrêté susmentionné fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour la Présidente et par délégation

Le directeur adjoint du développement
durable des territoires

Bastian MORVAN

Direction du
Développement Durable
des Territoires

Service Gestion et
Préservation des
Ressources

Bureau des ICPE et de la
gestion des déchets

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

N°101958-2022/3-
REP/DDDT